

DEMANDE D'ENTRETIEN AVEC UN ARCHITECTE CONSEILLER

L'architecte-conseiller du CAUE vous guide gratuitement dans les démarches à suivre en amont de votre projet.

Il vous accompagne le plus souvent en amont du dépôt du permis de construire :

- 1- à la composition d'ensemble de votre propriété : habitation, garage, bucher...
- 2- à l'insertion de votre projet dans le quartier, le paysage environnant,
- 3- dans l'organisation des pièces de votre future habitation,
- 4- pour vous orienter sur des choix de matériaux,
- 5- vous informer sur les démarches administratives à entreprendre.

Afin de préparer l'entretien avec efficacité, nous vous demandons de transmettre au secrétariat du CAUE, les documents susceptibles de renseigner sur la localisation de votre projet :

- extrait cadastral
- documents d'urbanisme applicable : carte communale, PLU, PLUi (articles du règlement concernant votre parcelle à demander en mairie)
- photos de la parcelle, de l'existant et des abords
- croquis ou plans de votre projet

NOM PRENOM

ADRESSE

TELEPHONE

MAIL

OBJET DE LA DEMANDE

ADRESSE PRECISE DU PROJET

Je joins à ma demande

- Un extrait cadastral La photocopie du document d'urbanisme applicable
 Photos de la parcelle, de l'existant et des abords Croquis ou plan de votre projet

La transmission des documents peut être faite :

par mail.....caue70@wanadoo.fr

par courrier**CAUE de la Haute-Saône, Maison de l'Economie et du Tourisme**
1 rue Max Devaux BP 80275 70005 VESOUL Cedex

**PAR RETOUR,
UN RENDEZ-VOUS VOUS SERA PROPOSE AVEC UN ARCHITECTE-CONSEILLER.**